

POURQUOI ALLER RÉGULIÈREMENT CHEZ LE DENTISTE?

Il est recommandé de consulter un dentiste au moins 1 fois par année pour un nettoyage des dents et un examen de la bouche. Le dentiste déterminera la fréquence de vos rendez-vous en fonction de votre état de santé buccodentaire. Un examen annuel peut suffire pour certaines personnes, alors que d'autres devront faire examiner leurs dents plus souvent.

Si vous prenez des médicaments, informez-en votre dentiste, surtout si ce sont des médicaments qui assèchent la bouche.

Amenez vos enfants chez le dentiste

Les jeunes enfants devraient voir le dentiste pour la première fois vers l'âge de 1 an. Lors de cette visite, le dentiste :

- examine la bouche de l'enfant avant l'apparition d'un possible problème dentaire;
- conseille les parents sur la façon de prendre soin de la bouche de leur enfant et de bien la nettoyer.

Par la suite, faites examiner les dents de votre enfant par le dentiste au moins 1 fois par année, ou selon la fréquence qu'il vous a recommandée. Cela permet au dentiste :

- de faire un nettoyage professionnel des dents de votre enfant pour qu'il conserve une bouche propre et saine;
- de repérer rapidement les problèmes dentaires, et ainsi d'éviter le développement de la carie.

La prise de suppléments fluorés

Le dentiste peut prescrire des suppléments fluorés aux enfants qui présentent un risque de carie dentaire et qui vivent dans des régions où l'eau ne contient pas suffisamment de fluorures.

L'application de fluorures sur les dents

Le dentiste ou l'hygiéniste dentaire peut appliquer des fluorures sur les dents de votre enfant. Les fluorures durcissent l'émail des dents et le rendent plus résistant à l'acide qui attaque les dents et cause la carie.

La pose de scellant dentaire

Le dentiste ou l'hygiéniste dentaire peut appliquer un scellant dentaire sur certaines dents permanentes. Un scellant dentaire est une substance liquide qui s'infiltre dans les sillons des dents et qui y durcit. La surface des dents devient ainsi plus lisse et plus facile à nettoyer. Cette mesure est très efficace pour prévenir la carie.

Services couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec

Certains services dentaires, y compris un examen par année, sont gratuits pour les enfants de moins de 10 ans. Ces services sont offerts en clinique dentaire ou dans certains milieux hospitaliers, sur présentation de la carte d'assurance maladie de l'enfant.

Consultez le site de la Régie de l'assurance maladie du Québec.